

Familles en mouvance Dynamiques intergénérationnelles

Un partenariat de recherche sociale, multidisciplinaire et multisectoriel

Bulletin de liaison, volume 3, no 3, décembre 2002

Le rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants après la séparation des parents : Analyse des dossiers judiciaires

Évelyne Lapierre-Adamcyk, Céline Le Bourdais, Nicole Marcil-Gratton
Centre interuniversitaire d'études démographiques



Cet article rend compte d'une recherche menée par les auteures en collaboration avec Renée Joyal, professeure en sciences juridiques de l'UQAM*. La recherche est fondée sur les données provenant du dépouillement de plus de 800 dossiers judiciaires de divorce et d'union libre ouverts entre 1995 et 1998 dans les districts de Montréal et de Saint-Jérôme. Les dossiers ont été choisis au hasard parmi ceux qui portaient sur des couples ayant des enfants à charge et pour lesquels au moins un jugement de garde ou de pension avait été rendu au moment du dépouillement.

L'analyse des données provenant des dossiers judiciaires, bien que limitée, apporte un éclairage intéressant sur la façon dont le tribunal traite les questions relatives à la garde des enfants et à la pension alimentaire à la suite des divorces et des séparations d'union libre.

La recherche visait deux objectifs fondamentaux : d'abord, tenter d'évaluer si les tribunaux tendent à favoriser les mères au détriment des pères dans les modalités de garde des enfants; en second lieu, illustrer les différences dans les modalités de garde et de pension alimentaire entre les jugements rendus pour des couples qui divorcent ou des couples qui ont rompu une union libre.

En regard du premier objectif, l'analyse des dossiers judiciaires ne démontrent pas que les décisions rendues par le tribunal favorisent les mères au détriment des pères. Indéniablement, on constate une nette prédominance de la garde accordée exclusivement à

la mère. Cependant, cette prédominance est tout aussi présente dans les jugements qui entérinent une entente conclue entre les parents, même elle serait plus forte que dans les cas où la cour a exercé son rôle d'arbitre. Par ailleurs, lorsqu'il y a plus d'un jugement, les cas où une forme ou l'autre de garde partagée, ou même où la garde est accordée au père, sont plus nombreux que lorsque le tribunal n'intervient qu'une fois. Les interventions multiples du tribunal ne renforcent donc pas la prédominance de la garde à la mère.

Ces résultats provoquent deux questions fort importantes. D'abord, comment interpréter le fait que la garde est si fréquemment accordée exclusivement à la mère? Cette recherche ne disposait pas des informations complètes nécessaires pour répondre à cette question de façon satisfaisante. Il faudrait en effet pouvoir prendre en considération la question des droits d'accès du parent non gardien. Combinés à l'obligation de verser une pension alimentaire pour les enfants, question qui elle aussi a été abordée de façon très incomplète (faute de temps et de ressource), les droits d'accès apparaissent comme un élément central de la prise en charge des enfants à la suite de la séparation des parents. Une analyse intégrée de ces divers éléments s'impose pour mieux comprendre la signification de l'importance de la garde confiée à la mère ainsi que l'évolution de la relation parent-enfants et d'interpréter plus justement le rôle des tribunaux dans ce processus. Un autre résultat fort intéressant qui éclaire indirectement cette question porte sur les attentes exprimées par les parents en matière de garde. Il ressort de

l'analyse exploratoire de ces données des indications illustrant la volonté des pères de permettre à leur ex-conjointe de continuer de prendre charge des enfants; on observe une attitude contraire dans le cas des mères qui semblent s'objecter fréquemment à la garde partagée.

La deuxième question porte sur la forte proportion des cas qui se règlent par «consentement». L'importance du phénomène force l'observateur à se poser des questions sur le processus qui mène à cette entente. Les dossiers dépouillés ne permettent pas de découvrir le processus par lequel les couples en arrivent à trouver une solution qui est acceptable aux deux conjoints. Quelques caractéristiques des familles se sont révélées significatives, mais elles ne mettent pas en lumière les forces en présence et les diverses influences qui entraînent les conjoints à donner leur accord à des solutions non souhaitées au départ. On se rappellera encore une fois que les hommes sont beaucoup plus susceptibles d'accepter une entente qui diffère de ce qu'ils souhaitaient au départ que les femmes.

La situation économique des parents doit aussi être prise en considération. La qualité des données dépouillées à cet égard apparaît faible; cependant une critique appropriée pourrait permettre de dégager certains éléments valables. Des indications indirectes, comme le recours à l'aide juridique, semblent déjà révéler que la proportion des cas où la garde est confiée à la mère est plus élevée lorsque la mère reçoit de l'aide juridique que lorsque ni l'un ni l'autre des conjoints n'en reçoit; voilà sans doute un effet de la situa-

tion économique familiale! Cette dernière doit aussi intervenir dans le processus qui conduit les ex-conjoints à accepter une situation qui leur paraissait inacceptable à prime abord et influence sans doute le chemin qui mène à un «consentement».

Le deuxième objectif qui visait une analyse comparée des cas de divorce et de séparation d'union libre apporte une contribution très éclairante à la question du rôle des tribunaux dans la prise en charge des enfants. Les résultats illustrent clairement que ces deux types de rupture d'union se caractérisent par une composition familiale très différente, marquée par le faible nombre et l'âge précoce des enfants concernés dans les cas d'union libre en comparaison avec les familles des couples divorcés. La très forte proportion des cas de séparation d'union libre pour lesquels un seul jugement «définitif» est prononcé, très fréquemment à la suite d'une entente entre les ex-conjoints où la garde exclusive est accordée à la mère, témoigne aussi du caractère particulier de ces cas. Ce fait pose toute la question du maintien du lien entre les enfants et leur père. Cette analyse n'a pas démontré de façon évidente que le tribunal traite différemment les parents divorcés ou séparés, mais seule une étude fondée sur une analyse statistique plus sophistiquée permettait d'écarter l'influence de ce facteur sur les décisions du tribunal.

Les données dépouillées pourront fournir des éclairages plus précis grâce à des analyses plus approfondies. Cependant, il apparaît clairement que l'absence de certaines informations dans les dossiers judiciaires, dont l'existence ne se justifie nullement par les besoins de la recherche, limite grandement leur potentiel pour la compréhension du processus qui entoure la prise en charge des enfants à la suite d'une séparation. Il faudra éventuellement recourir à d'autres sources, comme des entrevues avec les avocats ou les juges, ou encore avec les spécialistes de la médiation familiale ou autres spécialistes qui soutiennent les parents et les enfants dans ces périodes de transition et de réorganisation de la vie familiale. Les résultats les plus intéressants méritent d'autres analyses plus raffinées pour en tirer un meilleur parti, car le travail de dépouillement de l'information constitue un investissement considérable qui pourrait et devrait être rentabilisé.

* «La prise en charge des enfants à la suite des ruptures d'unions au Québec. Contexte général et rôle du système judiciaire», par Renée Joyal, Évelyne Lapierre-Adamcyk, Céline Le Bourdais, Nicole Marcil-Gratton et collaboratrices. Rapport de recherche présenté au ministère de la Justice et au ministère de la Famille et de l'Enfance du Québec. Juin 2002.



Savez-vous que...

«L'un des phénomènes observés lors des 20 dernières années est la plus grande tendance des jeunes adultes à demeurer (ou à revenir) au foyer parental. Le recensement a révélé que 41% des 3,8 millions de jeunes adultes âgés de 20 à 29 ans [au Canada] vivaient avec leurs parents en 2001, en forte hausse par rapport à 27% en 1981.»

Source : Statistique Canada, *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*, no 96F0030XIF2001003

Savez-vous que...

«La prévalence de l'union libre au Québec est non seulement supérieure aux autres provinces canadiennes mais elle est également plus importante que celle observée dans plusieurs pays de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord.

«Environ 30% de tous les couples au Québec vivent en union libre en 2001, une proportion qui se compare à celle de la Suède, un pays reconnu comme ayant l'une des plus importantes incidences de l'union libre.»

Source : Statistique Canada, *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*, no 96F0030XIF2001003

Savez-vous que...

«La diversification de la situation des familles a des conséquences pour tous les groupes d'âge, y compris les enfants. Actuellement, les enfants âgés de 0 à 14 ans sont moins susceptibles de vivre dans des familles «traditionnelles», c'est-à-dire composées de parents mariés, qu'ils ne l'étaient voilà 20 ans. Les enfants sont de plus en plus élevés par des parents seuls ou vivant en union libre.»

Source : Statistique Canada, *Profil des familles et des ménages canadiens : la diversification se poursuit*, no 96F0030XIF2001003





Conseil de la famille et de l'enfance

Conseil de la famille et de l'enfance, 2002. Le rapport 2001-2002 sur la situation et les besoins des familles et des enfants : Les familles avec adolescents, entre le doute et l'incertitude

Quelques données présentées dans le rapport

Les familles avec adolescents représentent environ 20% de la population. Elles forment un tableau composite, marqué par une grande variété des structures familiales. Selon une enquête effectuée au secondaire, parmi les jeunes de 12 à 16 ans :

- 70 % demeurent avec leurs père et mère
- 11 % vivent en famille recomposée,
 - avec la mère et son conjoint (8,4 %)
 - avec le père et sa conjointe (2,7 %)
- 10 % vivent en familles monoparentales
 - avec la mère (8,2 %)
 - avec le père (2,2 %)
- 7 % vivent la garde partagée
- 2 % vivent d'autres situations familiales, comme les familles d'accueil

Être adolescent aujourd'hui

L'adolescence s'étend sur une longue période de nos jours. Les parents n'évoquent plus la crise d'adolescence. Il semble que la conquête de l'autonomie s'effectue davantage par la négociation ou encore par l'adoption de nouveaux comportements avec le consentement plus ou moins explicite des parents. «On appelle ça la démocratie familiale», de dire la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance. Toutefois, les recherches démontrent que les adolescents ont encore une relation affective profonde à l'égard de leur famille et manifestent une volonté d'agir et de prendre une place significative au sein de la société.

Être parents d'ados aujourd'hui

«Même si les parents témoignent de leur fierté à l'égard de leurs adolescents, qu'ils décrivent très positivement, ils témoignent aussi leur propre inquiétude face aux changements vécus par leurs enfants et au sein de la famille au moment de l'adolescence», assure Mme Boily.

Les adolescents et leurs parents s'inquiètent de la représentation sociale de l'adolescence, souvent perçue comme une période dangereuse, à la fois pour les adolescents eux-mêmes et pour la société. Cette image négative souvent véhiculée par les médias contribue à alimenter des comportements d'intolérance et, parfois, de ségrégation à leur égard. Si pour la majorité des jeunes l'adolescence se déroule de façon positive, il faut reconnaître que pour une partie d'entre eux cette période correspond à d'importantes difficultés.

Cette période s'avère difficile pour ces jeunes et elle l'est aussi pour les parents. «L'engagement parental prend une tournure différente au moment de l'adolescence», ajoute Mme Boily. Les parents d'adolescents, eux-mêmes au mitan de leur existence, vivent d'importantes remises en question. L'émergence de «zones d'autonomie» et la perception sociale de l'autorité parentale les conduisent à une perte d'emprise qui inquiète nombre de parents. La réussite scolaire demeure, cependant, l'un des domaines où leur influence semble encore déterminante. Les parents déclarent se sentir isolés et peu soutenus socialement dans l'exercice de leur rôle parental. Ils déplorent, en particulier, avoir trop peu de temps à consacrer à leurs adolescents.

Défis et enjeux

Ce rapport insiste sur les enjeux et les défis auxquels on doit répondre si l'on veut améliorer la situation et les besoins des familles avec adolescents. Les conclusions indiquent qu'il faut communiquer avec nos jeunes, tant dans la sphère privée que publique, transformer les rapports que nous entretenons avec les adolescents, changer l'image sociale trop souvent négative qui leur est associée, soutenir les familles dans leur rôle et les adolescents dans leur chemin vers l'avenir.

Voici quelques exemples : il faut repenser la stratégie de prévention actuellement trop axée sur les plus jeunes, mobiliser les responsables de l'école secondaire qui accueillent la très grande majorité des adolescents, revoir le calendrier scolaire pour tenir compte des obligations parentales, faire appel au modèle de tutorat en vigueur dans les écoles afin de l'appliquer au niveau local ou municipal permettant ainsi aux jeunes une bonne appropriation de leur zone d'influence et la prise en compte de leurs besoins et de leurs aspirations. Il faut aussi prendre des moyens pour diminuer la détresse psychologique et le taux de suicide... Finalement, il faut surtout reconnaître la contribution des familles au plan social et économique.

«Ces enjeux ont une portée plus large que le simple intérêt individuel ou familial, ils posent des questions à l'ensemble des acteurs sociaux puisque c'est à travers précisément une responsabilité partagée que l'avenir d'une société se joue dans sa capacité de préparer les adultes de demain», conclut Mme Boily.

Odette Plante

Conseil de la famille et de l'enfance ■

Institut de la statistique du Québec

Louis Duchesne a présenté une communication au Congrès des sciences sociales et humaines tenu à Toronto en mai : «Un mur du son entre les sexes? Les prénoms homonymes pour les deux sexes au 20^e siècle aux États-Unis, au Canada et en France». En conclusion, la fréquence des prénoms mixtes n'est pas un bon indicateur des changements des relations entre les sexes. On trouve le texte sur le web : <http://www.clic.net/~loduches/homonyme.html>. Il a aussi présenté des communications au congrès de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie, en juin, à Sherbrooke : «Les noms et prénoms, aspects statistiques»; et à l'ACFAS, en mai : «La situation domestique et familiale des personnes âgées : une perspective longitudinale». Cette dernière communication a servi pour la participation au Troisième séminaire franco-québécois sur la santé et le vieillissement à Toulouse en juin. ■

Les jeunes et la fécondité

Vient de paraître *Jeunes et fécondité : les facteurs en cause, revue de littérature et synthèse critique*. Ce document a été réalisé par Madeleine Gauthier et Johanne Charbonneau, de l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, à la demande de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Famille et de l'Enfance. Ce rapport de 106 pages porte sur les facteurs déterminants des niveaux actuels de la fécondité et des décisions concernant la venue d'un enfant chez les jeunes de moins de trente ans. À partir des recherches publiées au cours des dix dernières années, les cas des jeunes du Québec, du Canada, des États-Unis, de la France, de la Suède et de l'Australie sont étudiés. On peut se le procurer à l'INRS-Urbanisation, Culture et Société, soit à Québec au (418) 687-6400 soit à Montréal au (514) 499-4000 ou encore par Internet : <http://www.obsjeunes.qc.ca/pdf/Jeunes%20et%20fecondite.pdf>

Nouveaux paramètres du Programme d'appui financier à la recherche sur les familles et les enfants

Le programme a pour but de stimuler la recherche et de favoriser l'avancement des connaissances, par l'octroi d'une aide financière à des chercheurs dont les travaux portent sur les enfants, la famille ou les aînés. Pour l'année 2003, de nouveaux paramètres sont mis en place pour faciliter la gestion du Programme.

Seront admis les chercheuses ou les chercheurs regroupés en équipe multidisciplinaire et rattachés à une université, un collège, un centre ou un institut de recherche oeuvrant au Québec. Également, les projets de recherche développés en partenariat avec le milieu communautaire seront privilégiés afin de favoriser l'arrimage entre le monde de la recherche et les différents milieux de vie des familles.

Dorénavant, une seule date de tombée devra être respectée pour l'acheminement des demandes, soit le 1^{er} mars de chaque année, à compter de 2003.

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pourrez consulter le *Guide des subventions 2003, du Programme d'appui fi-*

nancier à la recherche sur les familles et les enfants, en ligne à compter de janvier 2003 sur le site Internet du ministère de la Famille et de l'Enfance : <http://www.mfe.gouv.qc.ca>

Conférence de Madame Agnès Pitrou

En visite au Québec, madame Agnès Pitrou, éminente sociologue française, a prononcé récemment quelques conférences à Montréal et à Québec sur le thème de la famille et des politiques familiales. Les sujets abordés traitaient des temps sociaux, de la responsabilité parentale et du partage éducatif ainsi que de solidarités familiales et de solidarités sociales.

Le thème des temps sociaux est une vaste question qui déborde de la problématique de la conciliation entre les champs d'activité (qui interpelle plus souvent les femmes) pour amorcer le thème socio-économique plus global autour des emplois du temps.

La recherche sur les responsabilités parentales et le partage éducatif s'oriente vers la critique de l'affirmation d'une démission des parents (plus virtuelle que réelle) et vers un approfondissement de la notion d'autorité dans le contexte actuel. Ce thème nous in-

terroge également sur la légitimité des interventions des autorités publiques et de leurs relais institutionnels dans l'éducation. L'exigence de qualité de intervenants est aussi questionnée, ainsi que le droit de regard des parents sur les institutions éducatives.

Quant aux solidarités familiales et sociales, deux pistes principales se dessinent après plusieurs années de recherche dans le domaine, soit l'essence même du principe de solidarité qui mobilise les familles versus la notion d'obligation telle qu'inscrite dans la loi et, deuxième piste à explorer, l'examen de l'exercice de la solidarité familiale dans des cas limites ou des cas critiques.

Chacune des conférences fut suivie avec grand intérêt par de nombreuses personnes. Une synthèse de chaque conférence sera disponible sous peu au ministère de la Famille et de l'Enfance. Pour tous ceux et celles qui désirent en recevoir une copie, vous faites parvenir votre adresse de courriel à l'adresse suivante : nathalie.masse@mfe.gouv.qc.ca

Suzanne Lamy
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Ministère de la Famille et de l'Enfance, 418-643-4226
suzanne.lamy@mfe.gouv.qc.ca ■

Nouvelle parution

Évaluation des projets-pilotes de garde à horaires non usuels

À la demande du ministère de la Famille et de l'Enfance, l'INRS-Urbanisation, Culture et Société vient de publier un imposant rapport sur l'évaluation des projets-pilotes de garde à horaires non usuels. L'étude, effectuée par Marie Héléne Saint-Pierre sous la supervision de *Renée B.-Dandurand*, en collaboration avec Marie Moisan et Johanne Gauthier du ministère de la Famille et de l'Enfance, porte sur les dix projets de garde à horaires non usuels retenus par le ministère de la Famille et de l'Enfance en vue d'une expérimentation ayant débuté en septembre 2000.

Ces projets visaient principalement à répondre à des besoins de conciliation entre le travail et la famille pour des parents ayant des horaires de travail non usuels, c'est-à-dire travaillant le soir, la nuit ou la fin de semaine. Dans le contexte des projets-pilotes, la garde à horaires non usuels est l'offre de services qui déborde les paramètres de la garde dite à horaire usuel. Il s'agit de services susceptibles d'accueillir les enfants entre 18h30 et 6h30 le matin en semaine, et 24 h sur 24 en fin de semaine.

Le rapport d'évaluation porte sur la première année d'expérimentation des projets, soit de septembre 2000 au 31 août 2001.

Le rapport complet, ainsi qu'une version abrégée, sera disponible sous peu sur le site Internet du ministère de la Famille et de l'Enfance à l'adresse suivante : www.mfe.gouv.qc.ca

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Le bien-être des enfants : une responsabilité collective

par Lise Rousseau, présidente de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

Après bientôt 30 ans de luttes pour améliorer les conditions de vie de milliers de familles monoparentales et recomposées, la FAFMRQ a accueilli positivement le dépôt du Projet de loi 112 visant à contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Cependant, nous aurions aimé y voir des mesures concrètes et immédiates pour faire cesser la discrimination dont sont victimes ces familles. Cette loi, si elle était bonifiée et adoptée avant les prochaines élections, pourrait, selon nous, améliorer le sort des plus démunis. Dans une société qui se dit égalitaire et civilisée, l'incapacité pour des centaines de milliers de citoyennes et de citoyens de s'éduquer, de se loger, de se vêtir, de se soigner et de se nourrir décentement est inacceptable !

Des milliers d'enfants privés de leur pension alimentaire

En dépit des victoires importantes remportées ces dernières années au chapitre de la pension alimentaire pour enfant (pour le ministère du Revenu, ces montants ne sont plus imposables depuis 1997), des dizaines de milliers d'enfants en sont toujours privés. En effet, dans le cas des familles prestataires de la sécurité du revenu (près de 15 000 d'entre elles déclaraient recevoir une pension alimentaire en juin 2002), le ministère de la Solidarité sociale récupère ce montant, jusqu'à concurrence de 100 \$ par mois si l'enfant a moins de 5 ans. En traitant ainsi la pension alimentaire, on compromet sérieusement les possibilités réelles pour les familles d'échapper à la misère.

Un autre ministère, celui de l'Éducation, met lui aussi des bâtons dans les roues des chefs de famille monoparentale qui tentent de s'en sortir en choisissant de parfaire leur

éducation (il y en avait près de 6 000 qui étaient bénéficiaires d'une aide financière aux études en 2000-2001). Son programme de prêts et bourses considère la pension alimentaire comme un revenu du parent dans le calcul de l'aide financière accordée. Ainsi, le parent étudiant qui déclare recevoir une pension alimentaire pour son ou ses enfants verra ce montant déduit à 100 % alors que les revenus de travail ne sont déduits qu'à 50 %. Dans bien des cas, cette mesure a pour résultat de réduire considérablement les montants de prêts et bourses accordés, les rendant insuffisants pour couvrir les besoins essentiels de l'étudiantE et des ses enfants.

Dans la peau de l'autre...

Bien sûr, il ne nous est pas donné à tous les jours de réfléchir aux effets réels de la pauvreté sur les personnes. En-dehors des campagnes de paniers de Noël, hautement publicisées par les médias, on se fait une idée assez vague de la réalité des moins bien nantis d'entre nous. Et puis, il y a aussi tous les préjugés qui ont la couenne passablement dure et qui sapent les bases même de notre volonté d'agir contre la pauvreté. Celui, par exemple, qui laisse entendre que la pauvreté est un «mal nécessaire» dans un monde où la compétitivité économique oblige les gouvernements à sabrer de plus en plus dans les programmes sociaux afin d'éviter l'endettement. Celui aussi qui dit que la pauvreté est plus ou moins la faute de ceux et celles qui en sont atteints. «Quand on veut, on peut !», entend-on parfois, et on va même jusqu'à prétendre que les personnes qui reçoivent une aide de dernier recours le font aux dépens des honnêtes contribuables qui, pour leur part, doivent donner des montants toujours plus élevés à l'impôt.

Les mères seules affichent des taux de pauvreté de beaucoup supérieurs à celui des familles biparentales. Au Québec, plus de 54 % des familles monoparentales sont pauvres, 45 % d'entre elles dépendent de la sécurité du revenu, une statistique qui atteint 74 % dans le cas des familles monoparentales qui ont des enfants de moins de 6 ans. Quand on constate que 82 % des familles monoparentales sont dirigées par une femme, on peut en conclure que la

monoparentalité demeure encore aujourd'hui, et ce sans contredit, une réalité bien féminine qui entraîne son lot de difficultés et de misères.

Imaginez, ne serait-ce qu'un instant, que vous soyez une jeune mère monoparentale prestataire d'une aide de dernier recours. Disposant de revenus nettement insuffisants, vous n'auriez d'autres choix que de couper dans le «maigre» et d'établir une liste, par priorité, d'un ensemble de besoins qui devraient pourtant tous être jugés prioritaires. Que feriez-vous passer en premier si vous deviez choisir entre nourrir vos enfants, leur acheter des vêtements ou des fournitures scolaires, vous procurer des médicaments, payer le loyer, la facture d'électricité ou de téléphone ? Difficile de trancher, n'est-ce pas ? Pourtant, des dizaines de milliers de familles au Québec font face, mois après mois, à un tel déchirement.

Le rétablissement d'un régime universel d'allocations familiales, assorti d'une allocation supplémentaire pour les familles les plus démunies en fonction des besoins réels des enfants, permettrait également de s'assurer que chaque enfant du Québec ait de quoi se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner et s'éduquer convenablement. Bien sûr, on pourra toujours arguer que ceux qui mettent des enfants au monde devraient être les premiers à répondre à leurs besoins, mais la société québécoise n'a-t-elle pas elle aussi le devoir d'assurer collectivement le bien-être de ses enfants ? Les enfants sont l'avenir de la société. Travailler à éliminer la pauvreté des enfants, ça veut dire travailler pour l'avenir du monde. ■

Source

Sylvie Lévesque (directrice générale)
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
8059, boul. Saint-Michel, Montréal (Qc)
H1Z 3C9
Téléphone : (514) 729-6666
Télécopieur : (514) 729-6746
fafmrq@cam.org
www.cam.org/fafmrq

Des nouvelles des chercheurs

La banque de données Famili@ s'enrichira bientôt de quelques 460 fiches qui s'ajoutent aux plus de 4 000 déjà dans la banque. La mise à jour devrait être disponible avant Noël. Pour consultation : <http://familia.inrs-ucs.quebec.ca/>

Rappelons que la banque de données Famili@ est sous la responsabilité de *Renée B.-Dandurand* et qu'Anne Deret en assure la mise à jour annuelle avec une équipe d'étudiantes.

Céline Le Bourdais a prononcé, à l'Université de Montréal, le 9 septembre dernier, une conférence intitulée «*La fluidité nouvelle de l'environnement familial des enfants*» dans le cadre du micro-programme de 2^e cycle sur la petite enfance.

Denise Lemieux a participé en octobre dernier à un colloque organisé par l'Association internationale des sociologues de langue française qui se tenait au Centre d'études des changements familiaux à l'Université de Liège. Lors de ce colloque «Intimités : enjeux et tentations», *Denise Lemieux* a présenté une communication intitulée «La formation du couple racontée en duo».

Le 19 novembre dernier, à Québec, *Renée B.-Dandurand* et *Évelyne Lapierre-Adamcyk* ont participé aux Journées annuelles de la santé publique dans le cadre d'une journée de réflexion sur «La conciliation famille/travail : vivre sous tension?»

Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002)

L'enquête ELDEQ, menée depuis 1998, a donné lieu à de nombreuses publications. Plusieurs de ces publications sont disponibles sur le site de l'ISQ : <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/rapport.htm>

On retrouve notamment un texte de *Céline Le Bourdais*, *Nicole Marcil-Gratton* et *Évelyne Lapierre-Adamcyk* sur «Les ruptures parentales dans la vie des tout-petits : un premier regard» à l'adresse suivante : <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf/BebeV2No11.pdf>

Nouvelle parution



Le mouvement familial au Québec 1960-1990, *Denise Lemieux* et *Michelle Comeau*, Les Presses de l'Université du Québec, 2002, 297 p.

Dans le contexte d'expansion économique et de croissance de l'État qui caractérise les années 1960, la réorganisation des systèmes d'éducation, de bien-être et de santé entraîne un réaménagement des activités et suscite des intérêts concernant les familles. Des associations familiales nées de l'Action catholique, des associations créées autour de la réforme scolaire, de nouvelles associations de parents en quête de réformes, des associations féminines qui glissent vers le féminisme constituent le terreau d'un mouvement social créé dans la seconde partie des années 1960. Inspiré des mouvements européens, favorisé au départ par des leaders politiques, sociaux et religieux, le Mouvement familial poursuit ses objectifs au cours des années 1970, tandis que l'on assiste à la montée du mouvement des femmes.

L'ouvrage retrace, à partir des documents et mémoires issus de 17 fédérations d'organismes familiaux ou à intérêt familial, comment la participation de ces groupements (et de plusieurs autres) à diverses activités et revendications ainsi que leurs interactions avec l'État et avec le mouvement des femmes contribuent à la mise en place d'une politique familiale. Outre les domaines de la famille et des associations familiales au centre de l'analyse, cette étude ajoute des données inédites à l'historiographie du Québec moderne en traitant du changement social, de l'émergence des politiques et des institutions sous l'angle de l'apport des mouvements sociaux à ces transformations.

Publications récentes des chercheurs

Bawin, B. et *R. B.-Dandurand* (dir.), «L'Intimité», numéro de *Sociologie et sociétés*, vol. XXXV, n° 2 (automne 2003) (à paraître)

Dandurand, R. B., «La politique familiale», dans *L'annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fidès, 2002 : 124-129.

Dandurand, R. B., «Familles et travailleurs sociaux et les familles : quelles limites aux interventions?», *Service social*, vol. 48 : 1-15.

Dandurand, R. B. et *J. Bergeron*, «Protection sociale destinée aux familles : une comparaison entre le Québec et l'Alberta», article accepté à la *Revue canadienne de politique sociale/Canadian Review of Public Policy* (à paraître)

Dandurand, R. B., *J. Jenson* et *Annie Junter* (dir.), «Le genre des politiques publiques», numéro de *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 47, printemps 2002.

Dandurand, R. B., *J. Jenson* et *Annie Junter*, «Les politiques publiques ont-elles un genre?», *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 47, printemps 2000 : 5-13.

Dandurand, R. B. et *M. Kempeneers*, «Pour une analyse comparative et contextuelle de la politique familiale au Québec», article accepté à la revue *Recherches sociographiques*, vol. XLIII, n° 1, printemps 2002.

Dandurand, R. B. et *F. Saillant*, «Des soins aux proches dépendants : quelle solidarité

du réseau familial?» dans F. Saillant, M. Bouliane et S. Kandjian (dir.), *Mondialisation, système de santé et mouvement des femmes*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval (printemps 2003) (à paraître)

Duclos, E., P. Lefebvre et P. Merrigan, «Quand le gouvernement subventionne la venue des cigognes : résultats d'une 'expérience naturelle' concernant la politique familiale et la fécondité», *Comprendre la famille, Actes du 6e Symposium de recherche sur la famille*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2002. (à paraître)

Lapierre-Adamcyk, É., C. Le Bourdais et N. Marcil-Gratton, «The Evolution of the Family in Quebec», in *International Encyclopedia of Marriage and Family Relationships*. Second Edition. New York, Macmillan, 2002 : 13 p

Le Bourdais, C. et H. Juby, «The Impact of Cohabitation on the Family Life Course in Contemporary North America : Insights from Across the Border», dans A. Booth et A.N.C. Crouter, *Just Living Together : Implications of Cohabitation for Children, Families, and Social Policy*, Mahwah (N.J.), Lawrence Erlbaum Associates, 20 p. (à paraître)

Le Bourdais, C., H. Juby et N. Marcil-Gratton, «Keeping in Touch with Children after Separation : The Point of View of Fathers», *Canadian Journal of Community Mental Health*, 2002, 30 p. (accepté) (à paraître)

Lefebvre, P. et P. Merrigan, «The Effects of Child Care and Early Education Arrangements on Developmental Outcomes of Young Children», *Canadian Public Policy*, 2002, vol. 28, n° 2 : 159-186 (Cahier de recherche no. 118, CREFÉ, <http://ideas.uqam.ca/CREFE/publications.html>). (à paraître)

Lemieux, D. (dir.) avec la collaboration de G. Bibeau, M. Comeau, F.-M. Gagnon, F. Harvey, M.-A. Lessard et G. Marcotte, *Traité de*

la culture, Québec, Les Presses de l'Université du Québec/Les Éditions de l'IQRC, 2002, 1150 p.

Lemieux, D., «Entre changements familiaux et nouveaux rapports à l'État : un mouvement pour une politique familiale», in L. Guay, P. Hamel, D. Masson et J.-G. Vaillancourt (dir.) *Action collective et changements institutionnels*. (à paraître)

Lemieux, D., «Rencontre, création d'un lien et espace de vie, étapes de la conjugalité», numéro spécial de *Sociologie et société*, sous la direction de B. Bawin-Legros et R. B.-Dandurand (à paraître)

Lemieux, D. et M. Comeau, *L'histoire du mouvement familial au Québec 1960-1990. Une politique et des services pour les parents*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 2002, 297 p.

Neill, G. et C. Le Bourdais, «Dissolution des premières unions fécondes au Canada : une analyse de risques dans un contexte de changements», dans F. Bartiaux, J. Duchêne et N. Malpas (dir.), *Ménages, comportements démographiques et sociétés en mutation*, Actes de la Chaire Quetelet (1998), Louvain-la-Neuve, Chaire Quetelet/Academia, 24 p. (à paraître)

Saillant, F. et R. B. Dandurand, «Don, réciprocité et engagement dans les soins aux proches», *Cahiers de recherche sociologique* (automne 2002) (à paraître) ■



Production du bulletin

Monique Provost, coordonnatrice - Téléphone : (514) 499-4043 Monique.Provost@Inrs-UCS.UQuebec.CA

Hélène Brien, secrétaire - Téléphone: (514) 499-8294 Helene.Brien@INRS-UCS.UQuebec.CA

Télécopieur: (514) 499-4065

<http://partenariat-familles.inrs-ucs.uquebec.ca>